

MAIRIE DE FRESNAY-LE-LONG

Tel-Fax : 02.35.32.90.05

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Date de la convocation</i>	29 Avril 2025	Délibération N°37/2025
<i>Nombre de conseillers en exercice</i>	9	
<i>Nombre de conseillers présents</i>	6	
<i>Nombre de conseillers absents</i>	3	
<i>Nombre de votants</i>	7	

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai à 19H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie de FRESNAY-LE-LONG en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur NOYEAU Ludovic, Maire de la commune.

Étaient présents : DORMEVAL Marie-Claude, NOYEAU Ludovic, PETIT Céline, PINEL Alban, RIHOUEY Arnaud et VANDENABIELE Magalie.

Était absent excusé : HARDY Rébecca

Était absent non excusé : AVENEL Alexandre, LETRAY Christophe

Pouvoirs : HARDY Rebecca donne pouvoir à DORMEVAL Marie-Claude

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame PETIT Céline, secrétaire de séance.

DELIBÉRATION

OBJET : Salle des Fêtes : Travaux

Vu la visite de l'expert pour la salle des fêtes,

Vu les travaux nécessaires concernant l'assainissement et le réseau des eaux pluviales

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer

Le conseil municipal de la commune de Fresnay le Long, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE le devis d'un montant maximum de 40 183,80€ de l'entreprise LTN.

Secrétaire de Séance :
Madame PETIT Céline



FAIT ET DÉLIBÉRÉ le 13 Mai 2025
Le Maire,
Ludovic NOYEAU



Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « télerecours citoyens » accessible par le site : www.telerecours.fr

VOTE	7 POUR	CONTRE	ABSTENTION
------	--------	--------	------------